



## AVIS PUBLIC

### Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 16 février 2021, la Résolution n° C-2021-0252 autorisant le particulier impliquant l'ensemble immobilier situé aux 7525 / 7595 du boulevard Parent.

Cette résolution est maintenant en vigueur et actuellement déposée dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 7 avril 2021.

Me Yolaine Tremblay, greffière